



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du
mercredi 13 juin 2018 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 16^e séance de la présente législature 2016-2021 et 4^{ème} de cette année 2018 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. René Piller, Vice-Président pour cette année 2017-2018, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 30 mai 2018, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum fixé à 31 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60

Excusés : 7 MM. Bizzo, Clerc Laurent, Hunziker, Mouvet, Weber Wessner et
Kovgar

Absents : 0

Présents : 53

Majorité absolue : 27

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 juin 2018

Nous avons 9 points à l'ordre du jour.

M. le Vice-Président précise que dans l'ordre du jour, au point 5, il s'agit de la gestion et comptes communaux 2017 et non 2018.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2018

PV no 03/18 du 18.04.18

M. le Vice-Président ouvre la discussion concernant ce PV :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Le PV no 03/2018 du 18.04.18 est accepté par 44 voix pour et 8 abstentions.

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

- La prochaine sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 1^{er} septembre 2018. Un courrier vous sera envoyé par notre secrétaire dans le courant de l'été afin de vous inscrire.
- Les prochaines séances pour la rentrée après celle du 27 juin, soit le 26 septembre, le 7 novembre, le 28 novembre, le 19 décembre et le 30 janvier 2019.
- Le 10 juin 2018, ont eu lieu les votations fédérales portant sur 2 objets. Monnaie pleine a été rejetée par 726 voix contre et la loi sur les jeux d'argent a été acceptée par 762 voix pour. Le taux de participation pour notre village a été de 44,19%.

Evènements passés

Parmi les événements qui ont marqué la vie de notre Commune, on mentionnera en particulier :

- Le 3 mai, visite du Conseil d'Etat dans le district de l'Ouest lausannois.
- L'exposition de peintures et sculptures de Jeff Gianadda à l'Espace 52.
- Le samedi 2 juin, les portes ouvertes de la POL.
- Le samedi 9 juin, le marché villageois.
- Le samedi 9 juin aussi, le tournoi de pétanque de la Société de Jeunesse qui s'est déroulé au parc du Russel.
- Plusieurs concerts se sont déroulés à l'église Romane.
- Le jeudi 7 juin, une visite du village organisée par la voirie et présentée par M. Rouge, afin d'initier les personnes sur le développement durable ; ceux qui ont participé peuvent former d'autres personnes.

Evènements à venir

Le Bureau vous communique quelques dates à retenir.

- Du 15 au 20 juin 2018, exposition du jardin d'enfants « Le Croq'pomme ».
- Le 16 juin, aura lieu la traditionnelle raclette organisée par la Société de gymnastique, à la plage du Laviau.
- Le 23 juin, entre 09h00 et 12h00 au débarcadère, halte aux renouées ! Action de lutte contre ces plantes invasives.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Les communes de l'Ouest Lausannois ont lancé, il y a de cela quelques semaines, leur application mobile gratuite « InfoOuest ». Cette application, qui va progressivement remplacer notre ancien système de SMS et de mails, s'adresse aux citoyens de nos communes qui souhaitent être informés sur les actualités communales. Elle est mise à jour automatiquement à partir du site web de la commune et couvre différents domaines, parmi lesquels les annonces des travaux, des infos pratiques, ou encore les annonces concernant la culture ou la vie associative. Je vous invite donc toutes et tous à l'installer sur vos téléphones portables.

J'aimerais ensuite vous informer que le nouveau règlement sur les arbres, accepté par votre conseil communal lors de la séance du 27 février, a été approuvé par le département le 28 mai, avec une publication dans la Feuille des avis officiels le 12 juin 2018. C'est donc une

longue aventure de plus de 3 ans qui prend fin avec l'entrée en vigueur de notre nouveau règlement.

Ma dernière communication est, hélas, bien moins joyeuse. En date du 31 mai, la Municipalité a, à nouveau, rencontré les responsables de La Poste. Lors de cette rencontre, alors que nous les avons à nouveau informé de notre volonté de conserver le bureau de poste existant, nous avons appris que le volume du trafic continue de diminuer et que la solution d'une agence postale reste celle préconisée par La Poste. Les représentants de cette dernière nous ont également informé n'avoir trouvé aucun commerçant de Saint-Sulpice désireux de mettre en place une agence postale et donc, d'envisager la mise en place d'un service à domicile. Si cette solution devait être retenue, il serait toutefois possible de revenir au modèle d'agence postale dans les deux ans suivant l'introduction du service à domicile, si un partenaire devait se présenter. Votre Municipalité poursuit dans sa ligne et continue ses efforts pour convaincre que la taille et la croissance de notre commune justifie pleinement un office postal, malheureusement sans grand succès.

M. Brandt : Initiative Léonardi et consorts - Bonus énergétique

L'année dernière, une demande de modification de l'art. 3.6 RGATC a été déposée par voie d'initiative auprès de votre Conseil et renvoyée à l'examen de la Municipalité. Elle visait à supprimer le bonus communal octroyé en faveur des projets immobiliers qui « apportent leur contribution aux économies d'énergie et au développement durable ». Il faut rappeler que les constructeurs qui proposent un projet répondant au standard Minergie pouvaient bénéficier d'un bonus constructif de 10% de surfaces de planchers, cumulativement au bonus cantonal de 5%.

La Municipalité a entrepris des recherches préalables sur ce dossier, afin de déterminer plus précisément les enjeux liés à cette demande. Sur la base des dossiers déposés depuis 2011 (entrée en vigueur du RPGA), elle a pu estimer le nombre d'habitants supplémentaires directement induits par l'octroi des deux bonus, singulièrement par l'octroi du bonus communal. Les chiffres provisoires montrent qu'ils sont peu significatifs. Les investigations entreprises ont également permis de constater que l'octroi du bonus avait eu un effet direct sur la qualité du parc immobilier de notre commune. En effet, la totalité des bâtiments de plus de 2 logements mis à l'enquête au cours des 3 dernières années répondait aux exigences énergétiques Minergie. Ce qui exerce une influence très favorable sur les économies d'énergie et le respect du développement durable. Nous avons effectué une comparaison avec d'autres communes du district qui laisse entrevoir une proportion inverse en matière d'efficacité énergétique. Il est du reste apparu que certaine commune de l'ouest envisagerait même la création d'un tel bonus pour favoriser le recours à des règles constructives plus efficaces en termes énergétiques.

Fort de ces constats, la Municipalité s'est trouvée confrontée à la nécessité d'arbitrer entre au moins deux intérêts publics d'importance :

-limiter la densification de la population et les volumes de constructions induits par l'octroi du bonus communal

-favoriser – au demeurant sans octroi de subsides publics – l'efficacité énergétique des bâtiments nouvellement construits ou rénovés

Les enjeux qui ont été mis en évidence par ces recherches préliminaires ont conduit la Municipalité à constater que la suppression, éventuellement la réduction du bonus ne pouvait faire l'économie d'une étude globale. Cette étude devra être confiée à un bureau spécialisé afin que l'éventuelle modification réglementaire qui serait proposée puisse être valablement défendue auprès des autorités cantonales. On rappelle que les modifications du RPGA doivent être validées par le Canton. Cette étude permettra également au Conseil d'être pleinement conscient des enjeux au moment de prendre une décision.

A cet effet, un préavis municipal sera déposé incessamment pour solliciter l'octroi d'un crédit d'étude.

Pour terminer, il convient de préciser que la Municipalité n'autorise plus l'octroi du bonus communal pour les nouveaux projets, en application de l'art. 77 LATC. Depuis quelques

mois, les constructeurs sont informés de la décision municipale. Les derniers projets à bénéficier de ce bonus ont été récemment mis à l'enquête. Ils avaient été déposés avant la décision municipale.

Plan de quartier « Les Jordils »

Au cours de l'une des dernières séances du Conseil, la Municipalité vous informait des difficultés rencontrées avec le Canton, en l'occurrence le SDT dans le cadre de l'examen préalable du projet de PQ des Jordils.

Le SDT avait fait savoir que le projet n'était pas conforme à la 4^{ème} révision du PDCant (mesure A11) qui impose un indice d'utilisation du sol de 0,625 dans les sites stratégiques. Or, le projet qui lui avait été envoyé prévoyait un indice proche de 0,45 (qui correspond à la zone de moyenne densité dans laquelle se trouvent les parcelles concernées). Cela correspondait à une augmentation de 2000m², voire 3000m² de surfaces habitables supplémentaires.

Face à cette situation de blocage, la Municipalité a poursuivi ses tractations avec les représentants du SDT. Elle est également intervenue auprès de la Conseillère d'Etat.

Le SDT vient tout juste de nous faire savoir qu'il pourrait, malgré tout, accepter de ne pas augmenter la densification du projet. Ce qui est une bonne nouvelle.

La Municipalité et les constructeurs doivent maintenant adapter le projet en fonction des exigences que SDT a formulées dans son examen préalable.

Nous vous tiendrons informés des prochains développements du dossier.

Mme Merminod :

UAPE

La Municipalité a engagé Madame Devaud pour du travail administratif à l'UAPE. Le nombre d'enfants a augmenté, le personnel éducatif a aussi augmenté. Une aide est devenue indispensable sur le plan administratif. Les dossiers deviennent de plus en plus complexes et de plus en plus difficiles à traiter. Il faut envoyer de nombreux rappels aux parents. La directrice faisait plus de travail administratif que pédagogique. Afin de lui permettre de reprendre le travail éducatif, la Municipalité a engagé une personne une journée par semaine uniquement pour un soutien administratif.

Apollo

Après concertation entre le canton et les communes, l'utilité et l'importance des prestations de la fondation Apollo n'est pas remise en question. Ces prestations sont nécessaires face au marché du logement. Cependant, tous les partenaires conditionnent le maintien de leur soutien financier à la prise en compte de plusieurs éléments par le Conseil de Fondation. Au vu des démarches qui doivent avoir lieu, la venue d'une antenne Apollo dans l'Ouest Lausannois sera ajournée pour un temps qui dépendra des réponses données par le Conseil de Fondation. Il en est de même pour la signature de la convention entre la Fondation Apollo et les communes de l'Ouest Lausannois. Les communes de l'Ouest Lausannois ont été associées à toutes les discussions avec le canton.

Naturalisation

Le canton a admis les questions préparées par la commission de naturalisation. Vous les avez reçues. Vous pouvez tester vos connaissances. Très prochainement, vous trouverez sur le site de la commune les questions sur le plan communal, cantonal et fédéral avec les réponses.

Concernant la suite des démarches, on attend les précisions du canton. Dans notre commune, nous avons actuellement 11 demandes selon la nouvelle loi. Il nous reste encore 7 dossiers à traiter selon l'ancienne loi. Ces dossiers devraient tous être traités d'ici le mois d'octobre.

Mme Theumann : A propos des balades proposées par la voirie pour découvrir toutes les actions de développement durable qu'elle a mise en place sur le territoire communal, les guides sont en train d'être formés et l'agenda proposant ces promenades sera bientôt disponible sur le site de la commune.

Comme je vous l'avais déjà annoncé, je vous confirme les 2 balades pour les conseillers communaux, soit ce samedi 16, départ à 10h de la place du 14 avril, retour à la déchèterie

vers 11h30. Ainsi que le mercredi 27 à 17h, départ place du 14 avril, retour à la salle du Conseil pour notre dernière séance du Conseil de ce printemps.

Vous avez peut-être vu que les bacs à herbes aromatiques du Centre du Village se sont ornés récemment de plaquettes : incroyables comestibles, association qui a fait des adeptes un peu partout. N'hésitez pas à vous servir de petites herbes. Cette initiative a fait des petits puisqu'il y a maintenant d'autres bacs à côté du refuge, plantés et gérés par l'Ecoline, dont la récolte est à disposition de tous.

L'étude des jeunes de la commune, diffusée auprès de 1000 jeunes de 12-25 ans, a reçu une forte participation puisque nous avons eu un retour de 23% des questionnaires, dont 75% parmi les 12-16 ans.

De manière générale, il semble y avoir un souhait de **dynamiser** la commune, de la rendre plus attractive, autant en journée qu'en soirée, et de proposer des **activités de rencontre et de cohésion sociale**, que ce soit par le biais du sport, au bord du lac ou au centre du village. En matière de mobilité, l'amélioration de la fréquence des bus durant la nuit et l'aménagement de davantage de pistes cyclables (notamment le marquage sur la route cantonale) était aussi une préoccupation.

Le rendu public des résultats qui a eu lieu le 17 mai dernier nous a permis de constituer des groupes de travail de jeunes qui vont élaborer des projets concrets sous la houlette de la municipalité et/ou de J'ai un projet.

Finalement, dans le cadre du développement économique, une étude de satisfaction a été lancée dont l'objectif est de sonder les besoins des Serpelious sur le cadre de vie dans la commune et leurs envies pour que St-Sulpice reste un village où il fait bon vivre.

Cette étude a commencé samedi dernier lors du marché villageois et va se poursuivre ces prochaines semaines. Elle peut être remplie par internet sur le site de la commune et via un questionnaire papier dont je vous invite à prendre une copie à la sortie et de me la remettre ou à la déposer à la réception communale d'ici au 18 juin. Au vu des retours, le délai sera rallongé...

5. Gestion et comptes communaux 2017

a) Comptes 2017

La parole est donnée à M. Affolter pour la lecture des conclusions.

La Municipalité a un complément à apporter.

M. le Syndic : en vertu de l'article 75 du règlement du Conseil communal, j'aimerais proposer une motion d'ordre afin de permettre à M. Reymond, boursier communal, de pouvoir s'exprimer au besoin sur les comptes communaux 2017.

La motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

M. le vice-Président propose de passer en revue les comptes par dicastère.

1) Administration générale p. 3 à 10

Mme Kaeser-Moser : à la page 4, compte 1120.3185.011, peut-on savoir en quoi consiste cette étude ?

M. le Syndic : nous travaillons sur une nouvelle déchetterie et nous avons exploré plusieurs pistes afin d'obtenir le prix le plus attractif. De ce fait, nous avons dû mandatés plusieurs bureaux aux fins d'expertises.

M. Gygax : à la page no 7, le compte 1600 Tourisme. Selon le rapport de gestion, on nous indique que nous versons 70% de la recette au FERL et à Lausanne-Tourisme. En me basant sur les chiffres, je ne retrouve pas ces pourcentages. En effet, les CHF 147'460.15 représentent plus que les 70% et je constate également que les frais administratifs ont totalement disparu ce qui devrait abaisser ce montant. 70% du montant représenterait CHF 210'657.- et je retrouve que CHF 202'461.18. Est-ce que l'on peut m'expliquer le pourquoi ?

Et concernant le même compte, dans le rapport à la page 4, sous le compte 1638.17.002 je constate que l'on dit « on cherche des idées » pour l'utilisation de ce compte. Qui est « on » ?

Mme Theumann : je travaille avec la Municipalité afin de rechercher comment développer le tourisme. Actuellement je n'ai pas de plan prêt à être présenté. Concernant la question no 1, la taxe de séjour n'apparaît pas.

M. Reymond : malheureusement je n'ai pas les détails, mais la différence est déduite dans les quotes-parts. Les frais se retrouvent dans les CHF 147'460.15.

Mme Kaeser-Moser : à la page 8, dans les transports publics, entretien abris de bus, j'aimerais savoir si, dans la somme mentionnée, les abris de bus le long de la RC sont aussi compris ? Je sais qu'ils sont en train d'être refaits.

M le Syndic : c'est le canton qui avait choisi ces abris et nous avons mis en garde les concepteurs de problèmes à venir. Notre commune a pour charge uniquement l'entretien.

2) Finances p. 11 à 15

Mme Willi : j'aurais souhaité avoir des précisions sur le compte 3001.001, page 11, traitement du personnel. Que représente les CHF 80'000.- ?

M. le Syndic : dans cette différence sont comptés les salaires du Municipal démissionnaire.

3) Domaines et Bâtiments p. 15 à 25

Mme Willi : on avait dit que l'on louait la toiture du collège comme prévu. Le no de compte est le 4271.008 et je ne vois rien apparaître ?

Mme Merminod : nous sommes en train de faire des recherches.

4) Travaux p. 25 à 35

Pas de commentaire.

5) Instruction publique et culte p.35 à 43

Pas de commentaire.

6) Police p. 43 à 47

Pas de commentaire.

7) Sécurité sociale p. 47 à 52

Pas de commentaire.

8) Synthèse des comptes par dicastère, page 53

Pas de commentaire.

9) Bilan p. 55 à 57

M. Beck : selon le tableau « situation des investissements », il y a des amortissements. Si l'on déduit les CHF 5'450.- on arrive à CHF 666'000.-, mais par contre, dans le bilan, la différence est seulement de CHF 635'000.-. Pourquoi ?

M. Reymond : il y a d'autres mouvements et aussi des amortissements. Il ne reste plus rien.

M. Equey Jacques : à la page 55, nous avons en 2016 pour le mobilier et les machines CHF 5'450.- et pour 2017 CHF 0. Ne pourrions pas mettre CHF 1.- ?

M. Chappuis : page 57, concernant les fonds spéciaux, il y a un fonds qui mentionne Mme Ferrer et scolaire et il est figé depuis longtemps. A quoi sert ce fonds ?

Mme Merminod : il faut que l'on aille rechercher mais en gros, c'était un fonds offert par une citoyenne pour la création d'un jardin d'enfants d'où la création de « Croq ' Pomme ». Nous avons quelques idées concernant la nouvelle garderie pour l'utiliser.

M. Chappuis : est-ce que l'école pourrait en profiter ?

Mme Merminod : de mémoire, c'était pour le jardin d'enfants, mais nous allons contrôler.

Mme Kaeser-Moser : concernant les provisions pour débiteurs, page 57, nous avons CHF 7'871'000.-, ce qui me semble beaucoup.

M. le Syndic : il s'agit d'un débiteur connu de notre administration, et l'affaire est toujours au Tribunal.

10) Résultat du compte de fonctionnement page 59

Pas de commentaire.

11) Fonds de réserve p.61

Pas de commentaire.

12) Situation des comptes d'investissement p. 63

Pas de commentaire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président propose de passer au vote concernant les comptes 2017.

Les comptes 2017 sont acceptés par 51 voix pour et 1 abstention.

b) Rapport de gestion 2017

La parole est donnée à Mme Burrus pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de commentaire.

M. le Vice-Président propose de passer en revue le rapport de gestion par chapitre.

1) Autorités CC et Municipalité pages 1 à 13

M. Dubuis : concernant le rapport pour M. Jaton, je ne trouve pas le rapport de la commission en annexe ?

M. le Syndic : il s'agit d'un oubli mais il est déjà sur le site. Ce sera rajouté dans les archives.

2) Administration générale pages 14 à 23

M. Dubuis : je remercie l'effort pour améliorer le rapport de gestion, mais j'ai un regret à exprimer. Concernant le taux de population à Saint-Sulpice, dans les autres rapports de gestion, la question démographique occupait plusieurs pages. Le rappel de la population des années précédentes ne figure plus, de même que la pyramide des âges. De plus, il y avait l'indication des nationalités.

M. le Syndic : nous prenons bonne note et en tiendrons compte dans le prochain rapport.

3) Finances, pages 24 et 25

M. Affolter : la COGEFI avait demandé le calcul de la marge de l'autofinancement, mais ceci n'apparaît pas ?

M. Raymond : nous pouvons le faire, mais je ne sais pas sous quelle forme le joindre.

4) Bâtiments, Domaines et forêts, pages 26 à 29

La parole n'est pas demandée.

5) Développement durable page 30

La parole n'est pas demandée.

6) Infrastructures et Energies, pages 31 à 35

La parole n'est pas demandée.

7) Constructions et Urbanismes transports pages 36 à 41

La parole n'est pas demandée.

8) Sécurité, pages 42 à 45

La parole n'est pas demandée.

9) Activités et vie locale, pages 46 à 63

M. Gygax : à la page 5, concernant les sociétés locales, la COGEFI a reçu un listing des soutiens et, en qualité de Président des sociétés locales, j'aimerais en avoir une copie.

Mme Theumann : vous aurez une copie.

10) Jeunesse et enfance, pages 64 à 75

La parole n'est pas demandée.

11) Affaires sociales, pages 76 à 79

La parole n'est pas demandée.

Avant de passer aux conclusions générales, M. le vVce-Président ouvre la discussion sur le **Chapitre Organismes intercommunaux pages 1 à 80**

La parole n'est pas demandée.

Conclusions générales page 80.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président propose de passer au vote concernant le rapport de gestion et la décharge de la Municipalité

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que des comptes communaux 2017,
- des rapports de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. décide par 51 voix pour et 1 abstention

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2017, ainsi que le bilan, tels qu'ils ont été présentés;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2017 des Ententes intercommunales Chalet

« Les Alouettes » à Morgins, concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours
« SDIS Chamberonne

2. décide à l'unanimité

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

6. Préavis no 06/18 : « Ajustement au budget 2018.

Comme vous l'aurez constaté, ledit préavis n'a pas été déposé lors de la précédente séance. En effet, comme il s'agit d'un sujet de la compétence de la COGEFI et d'une importance minime, le préavis est déposé et traité ce soir. Pour cela, le préavis a été envoyé au bureau du Conseil ainsi qu'aux membres de la COGEFI. Avec l'accord du Président du Conseil, la commission a déjà siégé et rendu son rapport, lequel vous a été transmis le 30 mai 2018 et donc vous avez pu en prendre connaissance.

M. le Vice-Président passe la parole à M. Racine pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

La commission n'a pas de complément à apporter.

M. le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Pache : je suis assez étonné que, après à peine 5 mois de l'adoption du budget avec une modeste impulsion, on constate qu'il faut du personnel supplémentaire. Un autre élément plus gênant, c'est que l'on introduit l'idée de reconduire cet état de fait. Ce qui est un précédent. Personnellement, je refuserais ce préavis.

Mme Theumann : nous avons effectivement deux budgets très modestes et des groupes de travail ont été constitués, mais vous savez aussi qu'avec CHF 10'000.- on ne peut pas demander un crédit d'étude. La solution de passer par des stagiaires universitaires, c'est une bonne décision. Leur rôle sera aussi de définir les budgets pour l'année prochaine.

M. Dubuis : j'ai un peu de peine à comprendre l'argumentation de M. Pache.

M. Hirsch : les deux sujets sur le développement durable et le développement économique sont critiques pour l'évolution de notre commune. Ce n'est pas le moment de remettre cela en question.

M. Gass : je salue l'effort dans le cadre de notre faible budget de prendre des stagiaires.

M. Walpen : je ne mets pas en cause l'utilisation d'étudiants, mais je rejoins M. Pache dans le sens où cela m'a aussi surpris d'utiliser des frais attribués à des manifestations diverses pour payer du personnel, alors que des communes avoisinantes organisent des manifestations. Je voterai donc non.

Mme Fankhauser : je suis désolée, mais je comprends mal cette intervention. Pour avancer concrètement sur le plan du développement durable, nous avons besoin de moyens.

Mme Probst : je vous encourage à voter pour cette motion. C'est la première fois que je me sens bien, car je travaille dans un groupe depuis de nombreuses années et cela bouge enfin.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis no 06/18,
- Oui le rapport de la commission chargée de son étude,

- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide par 42 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions

1. d'autoriser la Municipalité à ouvrir les nouveaux postes de budgets décrits aux chapitres du préavis,
2. d'ajuster le budget 2018 avec les montants correspondants, sans modification du total général.

7. Motion de la commission de gestions et des finances **« Règlement communal sur la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité.**

Cette motion de la commission de gestion et des finances du 18 avril 2018 vous a été communiquée et vous avez pu en prendre connaissance.

M. le Vice-Président donne la parole à Mme Berner pour la lecture de la motion.

M. le Syndic : la Municipalité accepte cette motion et propose que l'on puisse la traiter immédiatement.

Le bureau donne un avis favorable quant à la recevabilité de cette motion et propose de passer au vote.

La recevabilité de cette motion est acceptée à l'unanimité.

Maintenant quelqu'un souhaite-t-il renvoyer l'examen de cette motion auprès d'une commission ?

La parole n'étant pas demandée M. le Vice-Président propose de passer au vote.

La prise en considération de cette motion est acceptée par 51 voix pour et 1 abstention.

8. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL : Mme Kaeser-Moser : le 25 avril dernier, nous avons eu l'Assemblée générale avec des informations concernant le rapport d'activité. Il y a eu changement de règlement dans les structures afin d'améliorer l'efficacité du réseau. De plus, nous avons parlé du nouveau programme informatique qui permet d'être plus efficace dans la gestion des places. Nous avons aussi parlé des comptes, et la part de Saint-Sulpice s'élève à CHF 521'525.-, le total des charges étant de CHF 10'817'000.- pour les 3 communes. Une partie de ces charges sont prises en charge par les parents qui payent env. 43%. Un calculateur peut être trouvé en ligne afin de savoir ce que coûte une place pour un enfant. Une plaquette est à votre disposition.

APREMADOL : Mme Michel : l'assemblée du comité a eu lieu avant l'assemblée générale. Nous avons reparlé de l'urgence médico-sociale. Un chef de projet a été nommé, il s'agit de M. Jacques Monachon, auparavant directeur de l'AVASAD. Un nouvel outil de gestion a été mis en place.

Mme Burrus : l'Apremadol n'est pas un conseil intercommunal, mais une association indépendante. Le 26 avril dernier, le comité et l'assemblée générale ont eu lieu à Bussigny. Les comptes et la décharge de la gestion ont été acceptés. Il y a eu une conférence sur le

« turn-over », un toilettage des statuts et un point de situation. Ce que je tiens à souligner, c'est que cela a révélé un couac logistique. Mme Michel n'a pas pu participer à l'assemblée générale, car il n'y avait pas d'accès pour les chaises roulantes à la salle du 1^{er} étage. C'est important de le souligner.

ARASOL : Mme Dubuis : nous avons eu un conseil intercommunal, le 6 juin dernier, avec Mme Burrus pour l'adoption des comptes 2017 qui ont été acceptés à l'unanimité. Mme Burrus a été réélue vice-présidente. Nous avons fait part l'année passée de problèmes au niveau du personnel et ils sont en train de se résoudre grâce à une intervention extérieure. Au niveau des assurances maladies, 40% des subsides lausannois sont demandé par Chavannes et Renens, mais l'attente est de 6 mois !! Il y a 5 agences sociales dans l'Ouest lausannois et elles vont se regrouper en septembre prochain, pour avoir un seul centre, ce dans le but d'améliorer les services.

Conseil d'établissement de la Planta : Mme Willi, pas de commentaire.

ORPC : M. Golaz : nous avons eu une séance hier au soir et les comptes et la gestion ont été acceptés. Concernant les fortes intempéries de ces derniers jours, l'ORPC a été engagée à Lausanne dans la nuit de lundi à mardi, afin d'aider Lausanne. Le test des sirènes a été refait au niveau fédéral, en mai dernier, et tout c'est bien passé.

PoIOuest : Mme Léonardi : la séance a eu lieu le 16 mai dernier à Crissier, et M. Piller a été élu vice-président. Les comptes et la gestion ont été acceptés.

SDOL : M. Racine : pas de commentaire.

9. Propositions individuelles et divers

M. Pache : j'aimerais rebondir sur la communication du Syndic à propos de la Poste. J'ai cru comprendre que la réunion a eu lieu avant la remise du rapport concernant « Car postal ». Je suis donc convaincu que la Municipalité doit être ferme et se battre avec énergie. On pourrait aussi approcher quelques conseillers nationaux.

M. le Syndic : nous avons expliqué à ces Messieurs de la Poste que la Municipalité restait ferme.

Mme Kaeser-Moser : je voulais remercier la Municipalité pour la nouvelle présentation du rapport de gestion.

M. le Syndic : effectivement, nous avons travaillé avec acidité pour obtenir cette nouvelle version.

Mme Burrus : dans le 24H de ce jour, il y avait un petit article de la Municipalité de Pully qui dénonce le report de charges du canton sur la commune, alors que le canton se glorifie de bons résultats. Que fait notre Municipalité avec l'UCV ?

M. le Syndic : Mme Merminod et moi-même étions à Bavois ce samedi, avec Mme Wyssa, Présidente. L'ADCV est aussi partie prenante à ce sujet. Ensuite Mme Gorite a pris la parole, mais il n'en est pas sorti grand chose. Les deux associations se battent fermement.

M. Moser : j'avais posé une question concernant la carrosserie des Hunaudières, avez-vous progressé ?

M. le Syndic : nous avons à plusieurs reprises pris contact avec M. Kunz et avons dû fixer un ultimatum. Nous n'avons pas reçu de réponse, donc M. Kunz n'est pas décidé à vendre.

M. Dijamatovic : en rapport avec l'initiative concernant les souffleuses, vu l'échec auprès de PoIOuest, les initiants vont revenir devant le conseil.

M. Panzera : le seul moyen qu'il nous reste, c'est d'éditer une prescription qui devra être appliquée par les agents de police. Le suivi par les agents n'est pas forcément gagné.

M. Dijamatovic : l'existence d'un règlement peut déjà rendre attentif.

M. Del Boca : j'ai pris acte avec plaisir que le règlement sur les arbres est entré en vigueur le 28 mai. Nul n'est censé ignorer la loi, mais est-il possible d'informer la population ?

M. le Syndic : nous ferons le nécessaire.

M. Spaccapietra : concernant la protection des arbres, est-ce que le quartier des Jordils devra respecter ce règlement ?

M. Brandt : le règlement est entré en vigueur mardi et si la décision sera prise en 2019, on l'appliquera.

M. Hanlon : j'aimerais revenir sur le droit de passage du Bochet ?

M. Brandt : une audience de jugement aura lieu dans la première partie de juillet.

Mme Salas : j'aimerais avoir des nouvelles concernant la procédure de l'ascenseur à la rue du Centre, en face de la Poste ?

M. Brandt : la procédure est toujours en cours. Il y a déjà eu une audience pénale auprès de la Préfète. Concernant la procédure administrative, nous attendons un dossier de régularisation de mise en conformité, d'ici le 15 juin. Après, le dossier sera examiné et soumis à l'enquête publique.

M. Gygax : je vous annonce ce samedi la raclette de la société de gymnastique et le tournoi de football avec ses juniors.

M. Spaccapietra : la collecte des produits alimentaires pour les cartons du cœur se fera le 23 juin. Concernant les naturalisations j'ai regardé le questionnaire reçu, mais que devons-nous faire avec ?

Mme Merminod : juste vous tester, mais nous ne pouvons rien changer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h20

Conseil communal



M. René Piller

M. Daniel Giroud